

PLANÈTE CRA

Rédigé par l'équipe de la Cimade au Centre de rétention de Cornebarrieu

Mai 2012 N° 27



CRATOSPHERE

Mai 2012	Hommes	Femmes	Enfants
Nombre de personnes placées au CRA : 123	104	19	-

Destins des personnes placées en avril 2012

Destin précis	Nombre
EMBARQUE	42
LIBERE TGI	4
LIBERE FIN RETENTION	11
LIBERE TA	8
LIBERE PREF	9
READMIS SIMPLE	15
DEFERE	8
ASSIGNE TGI	1
REFUS EMBARQUEMENT	1
READMIS DUBLIN	5
LIBERE CA	6

GRADINGUE :

In situ

D'aucuns vont choisir de s'exiler dans une cabane au fond de la Sibérie pour écrire leur roman sur le grand froid. D'autres vont se vautrer dans la lecture de magazines *people* pour connaître tout, de la vie de leur star préférée. Certains acceptent d'échanger leur famille contre une autre, sous l'œil continu d'une caméra... Les stratagèmes sont sans limite pour celui qui veut tenter l'expérience, enfiler la peau d'un autre, s'immerger dans sa pensée, flirter avec sa conscience...

Bien souvent j'essaie de comprendre ce que peuvent ressentir les retenus enfermés au CRA. J'essaie de sonder les émotions de ces hommes en état de captivité. Pour motifs administratifs. A celui qui questionne, perfide : *En Espagne, ils sont enfermés combien de temps déjà ? Rappelez-moi ?... Ah oui : 60 jours. C'est ça. Alors 45 jours ça n'est pas si terrible. La France est le pays où la durée de rétention est la plus faible.* Je réponds : *essayez seulement.*

45 jours.

Enfermé.

Pour motifs administratifs.

Après une arrestation, une garde à vue, une fouille.

Avec environ 60 autres que vous, autre nationalité, autre langue, autre détresse.

Vous dormez sur un lit en 90, vous partagez votre chambre avec un autre qui peut être jeune, fumeur, toxico en sevrage brutal, demandeur d'asile, père de famille, psychotique, bouddhiste... 60 autres quoi, dans le même enfermement.

Vous mangez à heures fixes, après un appel au haut parleur, après avoir montré votre carte de rétention aux policiers ; 20 minutes tout au plus, pour avaler un repas sous cellophane aux calories minutieusement calibrées. Vous avez accès au distributeur de café et friandises un quart d'heure le matin et un autre l'après midi. Si vous avez des visites vous pouvez avoir droit à des biscuits ou de la boisson, amenés pour vous par vos proches. Mais il y a ceux qui n'ont rien, là, tout près ; alors la première gorgée de coca sera pour l'autre et le paquet de gâteau sera terminé sitôt ouvert.

Vous n'êtes plus Monsieur AMRI mais AMRI tout court, vous êtes tutoyé par des inconnus en uniforme, mais inconnus tout de même.

Votre journée est scandée par des appels nasillards au haut parleur : AMRI Abdelkader, TACHEZ Sergio, CELIK David et AVANESTIAN Dimitri présentez vous devant la porte du secteur D. Et puis il y a les avions, de l'autre côté du grillage. Il en décolle un toutes les dix minutes, dans un vacarme tétanisant : toute conversation s'interrompt de fait, avant de reprendre mollement.

Tiens ! Cette nuit la porte s'est ouverte et 3 policiers sont venus chercher votre voisin de chambrée : il repart à Kinshasa ; il dormait avec votre t-shirt car ses affaires sont à la laverie. Il repartira avec votre t-shirt, à Kinshasa.

Vous resterez pendant plusieurs jours avec les habits que vous portiez lors de votre arrestation : short, bleu de travail, pyjama ou robe de mariée ; si vous avez de la famille à proximité vous pourrez vous faire parvenir des effets personnel sinon, il y a l'OFFI qui vous prêtera un pantalon marron en velours côtelé taille 44 ou des tongs en 36.

Messieurs, si vous souhaitez vous raser c'est uniquement le matin vers 7H 30, après demande formulée auprès des policiers, et avec un rasoir à main de type « bic ». Si votre peau sensible ne tolère pas un tel traitement et sachant que les poils de la barbe poussent en moyenne de 0,3 cm par jour, après 45 jours de rétention il vous faudra passer chez le barbier sous peine de faire griller le moteur de votre nouveau Braun série 7 avec gel intégré rangé dans votre salle de bain.

Même chose pour les cheveux : pas de coiffeur ici, sauf à trouver un co-retenu qui dispose d'une tondeuse et veuille bien vous la prêter. Dans ce cas là, inscrivez-vous sur la liste d'attente virtuelle... à condition que l'équipe de policiers en présence ne se retranche par derrière des questions d'hygiène pour interdire ce prêt. Sinon, à votre sortie du CRA votre mère risque de ne plus vous reconnaître sous votre nouvelle crinière (pour rappel les cheveux s'allongent d'environ 1,2 cm chaque mois)

Mesdames, pour les cheveux ça passe encore, vous pouvez arranger votre apparence avec des barrettes, chouchous, pinces et autre filet ; pour ce qui est des poils, la vitesse de pousse étant sensiblement la même que pour les hommes, il vaut mieux être enfermée l'hiver avec un bon pantalon que l'été lorsque la pousse des poils est plus rapide et plus drue !!!

Je me rappelle Daniel, travesti brésilienne, qui se faisait draguer par beaucoup des retenus lors de son arrivée. Après quelques semaines d'enfermement, elle ne sortait plus de sa chambre : au CRA elle n'avait pas accès à ses cachets (à base d'hormones) et son visage s'est vite recouvert d'un duvet noir et rugueux très inesthétique qu'elle ne pouvait cacher. Elle était très déstabilisée et nous allions la voir dans sa chambre pour lui éviter de sortir du secteur tant c'était difficile pour elle de confronter son corps changeant aux regards des autres retenus.

Pour finir sur le chapitre, pas de coupe-ongle prévu non plus, par souci d'hygiène et de sécurité...

Je ne brosse ici que quelques traits du paysage matériel dans lequel vous devrez vivre 45 jours. Mais la vie ne se vit pas à plat.

Il y a tous ces moments où vous attendrez sans savoir vraiment ce que vous attendrez.

Et puis il y a les audiences auxquelles vous ne comprendrez rien même si deux ou trois agités essaient de vous expliquer consciencieusement les choses.

Et puis il y a les cris des uns, les silences des autres, un poing écrasé sur le mur, un dessin crayonné sur le banc.

Il y a cet autre qui a été libéré après 28 jours ; vous avez été arrêtés ensemble mais vous devez rester encore. Pourquoi ?

La liste est longue des questions, des détresses, des mal être et de leur expression. Elle donne à cette esquisse sa troisième dimension.

Alors, pour tenir, vous acceptez de prendre les somnifères que vous propose le service médical, vous passez le plus clair de votre temps à dormir, vous commencez à confondre le jour et la nuit, vous ne remarquez pas que votre voisin de chambre est un nouveau venu, vous loupez l'heure du repas car vous n'avez pas entendu l'appel, vous vous endormez en pensant que ça n'est, peut être, qu'un cauchemar.

Amélie

D'une cage à l'autre

Sékou est un jeune homme de 23 ans d'origine ivoirienne.

Il est athlétique, dégage une impression de puissance mais il est très abattu.

Dès le début de l'entretien, il tient à me préciser comme cela est souvent le cas, qu'il n'a jamais commis aucun délit, qu'il est arrêté par la police pour la première fois de sa vie et que cela est une grande honte pour lui.

Son enfance à Bouaké n'a pas été facile, il s'est retrouvé orphelin de père et mère assez jeune. Il rajoute : *j'ai promis à ma maman, juste avant qu'elle meure d'être toujours fort et honnête dans la vie quoi qu'il arrive et j'ai toujours tenu ma promesse.* La seconde chose qui lui a permis de garder la tête hors de l'eau depuis son enfance c'est le sport. Il ne vit et ne respire que pour sa passion le football.

Il a tout consacré depuis son plus jeune âge à ce sport. Il est gardien de but et a joué dans de bons clubs de la ligue 1 de Côte d'Ivoire.

Comme cela arrive souvent, trop souvent, son talent attise l'appétit d'un agent sportif venu faire son marché en Afrique. Ce dernier se dit qu'il y a potentiellement de l'argent à gagner et se débrouille pour faire venir Sékou en France afin de lui faire passer des essais auprès de club de ligue 1.

Il arrive en France en 2009 avec un visa de 1 mois et fait quelques essais : Strasbourg, Rennes et Le Mans.

L'agent a-t-il été trop gourmand ? Sékou n'a-t-il pas convaincu ? Ou bien sa situation administrative de "sans papiers" a-t-elle effrayé les dirigeants des clubs ? Comment savoir ?

Il est vrai que depuis quelques temps, nombreux sont les clubs pointés du doigt pour leur légèreté à faire jouer et parfois même signer des joueurs, sans s'occuper en amont de leur situation au regard du séjour.

Certains clubs préfèrent recruter des joueurs mineurs car dans ce cas il n'est pas nécessaire d'avoir un titre de séjour et le joueur est protégé contre l'expulsion jusqu'à sa majorité. Cela laisse aux clubs le temps d'utiliser les joueurs, pour ne pas dire de les exploiter, et de les jeter à leur majorité s'ils n'ont pas crevé l'écran.

Sékou, lui, était majeur à son arrivée et n'ayant pu être embauché dans un club pro, il décide de jouer dans une équipe plus modeste de la périphérie toulousaine.

Il est totalement intégré et très apprécié par les autres joueurs et le staff technique pour ses qualités humaines et techniques.

Cinq jours après son arrivée au CRA, il est reconduit en Côte d'Ivoire. Tous ses soutiens : amis, collègues, joueurs, responsables du club sont atterrés.

Depuis son retour à Abidjan il a repris l'entraînement afin de rester au top de sa forme car il

garde vissé au corps l'espoir d'obtenir un visa pour revenir en Europe et enfin réaliser son rêve.

Grâce au soutien actif de tous ceux qui continuent à le soutenir, ici et la bas, peut-être y parviendra t-il.

Léo

**COMITE DE SOUTIEN
SEKOU DIAKITE**

« JOURNÉE RAYON DE SOLEIL POUR SÉKOU »
DIMANCHE 3 JUIN AU STADE JEAN DARDÉ À CUGNAUX
À PARTIR DE 14H30

14H30 : Début Tournoi U11
15H00 : Présentation des Équipes
15H30 : Matches de « Gala » avec 4 sélections régionales:

- «Sélection AS Muret / JS Cugnaux» qui sont les deux clubs où Sekou a joué.
- «Sélection Famille d'Accueil et de Cœur»
- «Sélection régionale de Division Honneur»
- «Sélection National / CFA / CFA2»

Des personnalités de divers horizons sont attendues...
Des groupes de danseurs et musiciens africains nous accompagneront tout au long des matches.
Une «Kermesse Rayon de Soleil» pour petits et grands avec ateliers créatifs, tresses africaines, animations ludiques et sportives... prévues toute l'après-midi.
La journée se terminera par une «Auberge Espagnole» avec un DJ qui animera la soirée.

VENEZ NOMBREUX REJOINDRE LA FAMILLE DU FOOT POUR UNE BONNE CAUSE ET UN SUPER MEC!!!

« Ma vie est ici... »

NE PAS VETTER SUR LA VILLE PUBLIQUE - @dardemjoi | @lesec@comite.com

++

Derrière les mots

Le placement en rétention est annulé en ce qu'il ne mentionne pas son caractère suspensif.

Je lis cette décision du tribunal administratif sur le papier déjà froissé que me tend M. RUSTOV. Mes yeux se posent ensuite sur M. RUSTOV : il est là, devant moi, debout devant la porte du bureau. Je ne l'ai pas fait entrer car je suis en entretien avec la jeune Samira, Serbe, qui sort de prison et qui tente de m'expliquer qu'elle est en réalité française et qu'elle s'appelle Sonia mais qu'elle avait peur que sa famille apprenne qu'elle allait en prison alors que depuis 8 mois elle se fait passer pour une serbe sans papier mais qu'elle ne sait même pas où c'est la Serbie...

Mes yeux reviennent à cette décision qui tient en une phrase : *le placement en rétention est annulé en ce qu'il ne mentionne pas son caractère suspensif.*

J'ai beau lire cette phrase une seconde fois M. RUSTOV n'est toujours pas libéré ; il attend devant moi, obstiné dans son silence et dans son incompréhension.

Mes neurones tournent à toute vitesse : mais enfin si le placement est annulé ce gars il n'a plus rien à faire au CRA ? C'est écrit en toutes lettres alors qu'est ce qu'il fait encore là ? Et puis on est vendredi matin et cette décision date d'hier, qu'est ce qui se passe ? A moins que la Préfecture n'ait déjà repris un arrêté de placement ? Mais enfin elle ne peut pas faire ça ?

Je regarde dans la direction de Samira-Sonia dans l'illusoire espoir qu'une réponse apparaisse tout à coup sur son front ; elle me retourne mon regard perdu.

Un policier arrive à cet instant : *C'est vous RUSTOV ? Allez suivez moi vous êtes libéré !*

Alléluia ! Ce policier me sauve d'un œdème au cerveau à force de concentration matinale...

M. RUSTOV reste planté là, avec le papier froissé en main : *Ma femme, il faut j'appelle ma femme.*

Mais le policier semble très pressé ; il faut dire que la présence de M. RUSTOV dans le CRA plus de 12 heures après le rendu de la décision, ça ressemble à une boulette... Comme je perçois sa nervosité à fleur de peau, je prend les devants et propose à M.RUSTOV d'appeler moi-même sa compagne pour qu'elle vienne le chercher devant le centre. Rassuré, il obtempère et suit le policier pressé.

- Allo, bonjour madame, je vous appelle pour prévenir que M. RUSTOV va être libéré !
- Ah c'est sûr cette fois-ci, il est libre ?
- Oui oui vous pouvez venir le chercher devant le centre de rétention.
- Alors on arrive mais là on est à Limoges c'est loin ?
- Limoges ! Ah ben là on est à Toulouse nous donc oui c'est loin, il faut bien 4 heures pour venir.
- Mais il va faire quoi mon chéri pendant 4 heures, dehors, tout seul ?
- Vous savez madame, il est 8h20, M. RUSTOV va aller boire un café et ça va aller, il peut attendre un peu.
- Ah d'accord.

Je reprends ma discussion avec Samira-Sonia : tout ce qu'elle me dit semble être vrai ; elle est née à Montreuil, de parents d'origine Serbe ; elle est française, et elle me demande d'appeler sa

mère qu'elle a contactée la veille au soir pour tout lui expliquer. Chez les Roms, quand une fille fait une « bêtise » toute la famille veut la corriger mais lorsqu'il s'agit d'aider une fille qui a des ennuis, tout le monde veut participer. Du coup, l'éponge est déjà passée sur ces longs mois d'absence, d'inquiétude, de silence. La mère de Sonia-Samira est prête à venir en train immédiatement avec son fils aîné, et la carte d'identité de sa fille, son livret de famille, son acte de naissance.

Le téléphone sonne. C'est la compagne de M. RUSTOV.

- Oui c'est encore moi, je te passe ma mère tu lui dis que le monsieur RUSTOV il est libéré.
- Ah... ben... oui madame, je vous le confirme il est bien libéré, il vous attend.
- Alors c'est où qu'il faut venir ?
- Et bien, vous prenez la direction de Toulouse...
- Comment ça s'écrit Toulouse ?
- Euh... T...O...U...L...O...U...S...E... c'est bon ? Et puis quand vous arrivez vous - prenez la rocade et...
- Comment ça s'écrit rocade ?
- Euh ! ben ! la rocade, la grande route autour de la ville quoi !...

Je raccroche. Ils sont en route. Ils seront à midi devant l'Intermarché de Cornebarrieu.

J'ai déjà reçu par fax les documents d'identité de Sonia. Je vais les transmettre au greffe. A mon retour, je la rassure, lui indiquant qu'elle ne devrait pas rester très longtemps ici, et en la raccompagnant à sa chambre je tombe nez à nez avec... M. RUSTOV.

- Mais qu'est ce que vous faites là ? Vous ne deviez pas être libéré ?

Je devance ses questions en les lui posant.

J'appelle immédiatement le poste, qui m'explique vaguement qu'il devait être libéré puis que les consignes ont changé.

Qu'à cela ne tienne je fonce m'entretenir avec celui qui donne les consignes. La commandante confirme que, dans un premier temps, ils ont effectivement pensé que M. RUSTOV devait être remis en liberté mais que la Préfecture n'a pas interprété la décision de la même manière et que par conséquent, il reste maintenu au CRA. Je m'insurge car pour moi la décision rendue est claire. Du coup, j'appelle directement la magistrate du Tribunal Administratif qui a rendu la décision : après maintes circonvolutions, elle finit par traduire sa propre sentence : c'est la partie de l'arrêté de placement consacré aux voies et délais de recours qui est annulée simplement, car elle ne mentionne pas le caractère suspensif d'un recours contre l'arrêté de placement. Mouais... Il y a avait sans doute d'autres façons plus claires de dire les choses. Et qui va expliquer à la famille de M. RUSTOV, dans moins d'une heure, qu'en fait il doit finalement rester enfermé ? Et M. RUSTOV, je vois déjà ses yeux dans le vide...

Je rappelle sa femme et seul le répondeur m'autorise à tenter une explication de texte à cette dame originaire de Macédoine et qui ne parle que maladroitement le français...

A midi, mon téléphone sonne :

- Nous sommes devant Intermarché, il est où le monsieur RUSTOV, madame ?

D'un coup de voiture, je me rends sur le parking du supermarché et n'ai aucun mal à repérer la famille de monsieur RUSTOV : deux hommes et deux femmes, une tonne à eux quatre. Je m'approche embarrassée, leur serre la main tout en expliquant que M. RUSTOV n'est pas là, que

la juge n'a pas bien rédigé sa décision hier et que finalement M. RUSTOV doit rester encore au CRA mais que dans quelques minutes, il va voir un autre juge (le JLD), lequel a également la possibilité de le remettre en liberté... Tout en souplesse...

Un rapide croquis vaut mieux que toutes les explications et les voilà tous repartis en direction des allées Jules GUESDE, pour assister à l'audience du juge des libertés et de la détention...

Dans l'après midi, le juge judiciaire remettra M. RUSTOV en liberté, arguant du fait que le peu de clarté de la décision du juge administratif peut laisser penser que le placement en rétention n'est pas correctement édicté et doit être annulé...

Pendant ce temps là, Sonia retourne à sa vraie vie, à Montreuil...

Soupir.

Amélie

No woman, no cry

Joy fait partie de ces jeunes femmes victimes des réseaux de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle.

Elle vient du Nigéria et son histoire, nous l'avons déjà entendue à de nombreuses reprises. Chaque fois le processus est le même. Une jeune femme plutôt jolie et désireuse de migrer vers l'Europe est contactée par des personnes qui lui promettent de la faire passer. Il arrive également que ce soit elle qui fasse directement la démarche et contacte un homme influent et détenteur d'argent et de pouvoir

L'argent pour le passage, on le lui avancera, pas de problème mais il faudra rembourser la dette... et ses intérêts... Le remboursement se fera avec l'apport d'argent issu de la prostitution.

Lorsqu'elles sont vendues, elles doivent prendre part aux rites magiques juju, au cours desquels elles promettent qu'elles ne révéleront pas l'identité de leurs trafiquants et de leurs mères maquerelles à la police et qu'elles payeront leurs dettes sans broncher. Les pratiques juju sont des rites de magie noire au cours desquels des vêtements intimes sont enlevés, des tissus et des fragments du corps et des fluides corporels (par exemple des poils pubiens, des cheveux, des ongles et du sang menstruel) sont prélevés sur les femmes et placés dans un lieu saint. [...]. Ces rites sont d'une grande importance pour les victimes car elles sont profondément convaincues que le mauvais sort s'abattra sur elles et sur leurs familles si elles ne remboursent pas leurs dettes (Rapport Aghatise, ACCES, 2005, page 140).

La dette à rembourser est souvent énorme. Pour Joy, elle s'élève à 45 000 euros.

Lorsque la jeune fille arrive, accompagnée du passeur, le passeport qui lui été fourni pour le voyage est confisqué et elle est remise directement à la personne, presque toujours une femme, qui deviendra sa proxénète et à qui elle devra remettre l'argent gagné. Souvent, la maquerelle a suivi le même parcours quelques années auparavant puis elle s'est acquittée de sa dette et gagne sa vie sur le dos des nouvelles arrivantes.

Le système tient essentiellement en raison de deux facteurs.

Le premier est la crainte incessante qui taraude ces femmes que du mal soit fait à leurs familles restées au pays d'origine et que les ensorcellements et envoûtements dont elles pensent avoir été victimes produisent leurs effets s'il elles n'acceptent pas de travailler sur le trottoir.

Le second, malgré tout, reste l'attrait pour cette existence nouvelle, en Europe ; il faut surtout éviter le retour vers le pays d'origine où il faudrait affronter le regard des familles et retourner à une condition misérable.

Si une nouvelle arrivante ne veut pas se prostituer, les autres vont malgré tout s'occuper d'elle, lui faire bénéficier de l'hébergement et de la prise en charge de ses dépenses courantes. Après quelques semaines, elles vont lui proposer de payer son billet de retour, qui sera définitif. «En général il ne faut pas très longtemps pour les décider à rester, on sort en boîte, on s'achète de beaux vêtements, c'est la belle vie» (idem)

Joy pour sa part appartenait à une proxénète encore novice qui n'avait que deux filles travaillant

sous sa coupe.

Un soir d'avril 2012 elle est interpellée par la BAC et amenée en rétention à Toulouse.

Je ne peux pas ici aller plus avant pour expliquer les démarches entreprises auprès de Joy dans le CRA, au risque de la mettre en danger mais il aura fallu à cette jeune femme beaucoup de courage pour tenir durant le mois et demi qu'elle a passé enfermée.

Parfois elle venait s'asseoir dans le bureau, souriante et loquace. Parfois elle restait des journées entières sur son lit avec son MP3 vissé sur les oreilles, chantant faux et à tue tête des chansons de Bob Marley. *No woman no cry* et *one love* sont ses deux préférées : elle les massacre à longueur de journée.

*Good friends we have, oh good friends we've lost
along the way
in this great future, you can't forget your past
so dry yours tears I say*

*And no woman, no cry
No woman, no cry
Here little darling, don't shed no tears
No woman, no cry*

*Oh mes bons amis, nous nous sommes perdus le long du chemin
Dans ce futur prometteur, vous ne pouvez pas oublier votre passé
Alors essuyez vos larmes
Non femme ne pleure pas
Non femme ne pleure pas
Oh ma chérie, ne verse pas de larmes
Non femme ne pleure pas*

Un après midi je la croise dans les couloirs du secteur des femmes, elle demande à me parler, elle semble anxieuse. Je n'ai pas de temps à lui consacrer immédiatement et la journée se termine sans que je n'aie pu la revoir.

Le lendemain matin en arrivant j'apprends qu'elle a été hospitalisée suite à une crise d'angoisse assez sévère dans la nuit.

L'explication viendra plus tard lorsque j'apprendrai qu'elle devait être auditionnée le matin à Paris par le consul du Nigéria.

La vie rétentionnaire reprend et Joy se remet à chanter. Elle partage sa chambre avec Mary une jeune femme tamoul du Sri Lanka qui a la particularité de ne jamais se départir de son irradiant sourire quelque soit la couleur de son avenir. Une autre nigériane arrive et Joy voit le cercle de ces copines d'infortune s'agrandir.

Une semaine plus tard, elle retournera aux urgences pour un lavage d'estomac suite à l'absorption massive des somnifères qu'elle avait accumulés.

Elle dormira 24h00 non stop et se réveillera avec une bonne gueule de bois.

Comme chaque fois depuis un mois, avec Joy c'est lorsque tout semble aller un peu mieux que

tout se gâte. En pleine nuit Mary est réveillée par du bruit dans la chambre et elle découvre Joy qui tente de se pendre à la tringle à rideau. Hurllement, appel en catastrophe à l'interphone et les femmes se précipitent dans la chambre pour soutenir le corps de Joy en attendant que les policiers arrivent.

Les urgences du CHU, faute de moyen et de lit disponible, ne gardent Joy que quelques heures en observation avant de la renvoyer au CRA.

A son arrivée, elle est placée en isolement disciplinaire. Les fonctionnaires n'ont pas d'autres endroits où placer les personnes qui doivent être sous surveillance constante puisque les chambres de l'isolement médical ne sont pas équipées de caméras.

Je vais la voir en cellule d'isolement.

Elle somnole sur sa mousse. Je la réveille. Elle me regarde. Elle n'arrive que très difficilement à parler : la pendaison a laissé des séquelles...

Elle n'en peut plus. Moi non plus. Je rédige un long courrier à la préfecture concernée dans lequel je mets en garde l'administration contre les conséquences possibles d'un nouveau passage à l'acte. Le directeur de la réglementation me rappelle peu de temps après, nous avons une longue discussion puis il consent à ordonner la libération de Joy.

Elle saute de Joy et se met à chanter, avec la voix éraillée d'une veille fumeuse de caporal.

Aujourd'hui Joy est libre et je l'espère continue avec l'aide de travailleurs sociaux, la procédure qui devrait lui permettre d'obtenir une mesure de protection en tant que victime de réseau de traite des êtres humains.

*One love, one love,
Let's get together and feel alright.*

Léo

YOUSSEF

Il existe dans la belle ville de Tarbes quelques agents de police qui se sont bien amusés ces cinq dernières années. Leur grand plaisir, c'est de harceler la dizaine de sans papiers d'origine nord africaine qui vivent au centre ville et qui ont la fâcheuse habitude de ne pas se terrer comme des lapins et d'avoir le culot de croiser leur chemin un peu trop souvent.

Il faut dire que l'administration et l'institution judiciaire les ont bien aidés. Quasiment aucun contrôle sur les procédures d'interpellation et de garde à vue ; une politique du chiffre où la bûchette est élevée au grade d'accomplissement absolu ; des moyens illimités et une opinion publique qui si elle ne consent, ne dit presque rien. C'est OPEN BAR quoi. Tout bénéf.

Du coup, lorsque ces agents croisent Youssef pour la quatrième fois cette année, en train de se balader en ville, ils se disent qu'ils vont s'en payer une bonne tranche.

Youssef, ils le connaissent bien. C'est un jeune tunisien sans papiers qui vit à Tarbes depuis plusieurs années. Sa compagne est française et il bosse mais la Préfecture refuse de régulariser sa situation. Youssef fait partie des inoffensifs. Jamais un mot plus haut que l'autre, jamais un problème mais sa tête ne leur revient pas. Ils le connaissent bien Youssef, ils le croisent presque quotidiennement. Ils l'ont déjà contrôlé des dizaines de fois. Faut dire que le centre de Tarbes, c'est un village.

Il y a trois mois, ils l'ont mis au ballon Youssef. 24 heures de garde à vue, puis 45 jours au centre de rétention de Toulouse. Mais Youssef est inexpulsable. Aucun pays ne le reconnaît comme son ressortissant et du coup, il est ressorti du centre comme il y était entré et il est retourné vivre dans sa maison, avec sa compagne à Tarbes, le seul endroit au monde qui soit vraiment chez lui. Les agents, ça les questionne, ça les dérange et ça ne fait qu'exacerber l'agacement qu'ils ont contre Youssef. Ils se sont promis de ne pas le lâcher.

Ils l'ont revu déjà plusieurs fois mais en présence de sa compagne donc c'était moins rigolo. Mais là, le revoilà en plein centre ville. Tout seul en plus alors autant lui faire refaire un petit tour de manège.

Alors garde à vue avec les petites blagues et les humiliations qui vont bien.

Le juge ne trouve rien à redire et il prolonge de 20 jours.

La Tunisie, Le Maroc et l'Algérie ne le reconnaissent toujours pas. Alors pourquoi ne pas redemander une troisième fois à la Tunisie ? Et c'est parti pour vingt jours de plus ; ça occupe les services, ça gonfle les statistiques et puis Youssef, il a vraiment une tête qui ne leur revient pas.

Pablo

**Quand le Tribunal administratif confond Cimade et Bâtonnier...
Ou pourquoi respecter la loi et la jurisprudence quand on peut expulser manu militari ?**

Aujourd'hui lundi matin, je reçois dans mon bureau Jamel, un homme marocain qui vit en France depuis plusieurs années et est marié à une française. Il est arrivé au CRA ce week-end mais heureusement, son avocate a fait le nécessaire pour contester l'OQTF.

Je lui indique qu'il suffit de trouver un avocat du Barreau de Toulouse car son avocate a saisi le Tribunal de Poitiers. Je commence à passer quelques coups de fil et laisse des messages.

Je revois Jamel une heure après ; il s'inquiète un peu et je tente de le rassurer. Nous n'avons pas reçu d'avis d'audience, a priori nous avons un peu de temps devant nous.

Retour de la pause déjeuner, je me suis absentée tout au plus 40 mn.

Je continue à recevoir d'autres retenus et sors de mon bureau récupérer des dossiers au poste.

Lorsque je reviens, mon collègue m'apprend que nous avons eu un appel du greffe du Tribunal administratif qui nous demande si nous avons trouvé un avocat pour Jamel qui est déjà là-bas et dont l'audience doit commencer sous peu.

Je suis étonnée que l'audience soit aussi rapide, d'autant qu'en fin de matinée, nous n'avions pas de nouvelles. Naïvement, je pense que soit le Tribunal se chargera de contacter l'avocat de permanence, soit repoussera l'audience.

Je suis confortée dans mes premières impressions puisque l'avocat qui était partant pour se charger du dossier me confirme, décisions de justice à l'appui, que le Tribunal en pareilles circonstances est dans l'obligation d'avertir le Bâtonnier pour trouver un avocat.

Les choses paraissent claires.

Sauf qu'en rétention, tout ne se passe pas conformément aux textes de lois ni à la jurisprudence ...

J'apprends donc plus tard que Jamel n'a été averti de sa convocation au Tribunal que 20 minutes avant et qu'une fois arrivé sur place, « la Cimade n'ayant pas trouvé d'avocat » dicit la Présidente, il a dû assurer sa défense seul ! Son avocate de Poitiers a elle-même été prévenue très tardivement et ne pouvant être présente, n'a pu que lui glisser quelques éléments rapidement par téléphone pour contester l'expulsion.

Jamel revient du Tribunal avec son jugement laconique : article 1, « la requête est rejetée ».

Je me dis que nous pouvons encore réagir et l'avocat toulousain se propose de faire appel. Jamel n'a pas de passeport, la Préfecture doit donc solliciter un laissez-passer auprès des autorités marocaines pour le mettre dans l'avion. Cela signifie que nous avons encore du temps car la délivrance des laissez-passer par les Ambassades peut prendre plusieurs jours.

Sauf qu'en rétention, on ne s'embarrasse pas des droits des retenus et du respect de la procédure. Le jugement a confirmé l'expulsion, peu importe que Jamel se soit trouvé seul devant le juge. Après tout, la procédure administrative est avant tout écrite !

Aussitôt dit, aussitôt fait ; deux jours après, Jamel est dans l'avion direction Rabat.

Circulez, y a rien à voir...

Laurence.



ENFERMEZ LES TOUS, DIEU RECONNAITRA LES SIENS

Christiane TAUBIRA vient d'être nommée garde des Sceaux et déjà un dossier explosif se trouve sur son bureau : celui de la surpopulation carcérale.

C'est un serpent de mer. Les prisons françaises sont dans un état lamentable et la France est invariablement condamnée par toutes les organisations de protection des droits de l'homme pour traitements inhumains et dégradants.

En ce moment, les choses semblent plus graves que d'habitude et tous les acteurs de la pénitentiaire tirent la sonnette d'alarme. Prisons vétustes, surpopulation, grève des matons, l'été qui arrive. Et l'été dans une prison surchargée et délabrée, c'est une bombe à retardement.

Durant les dix dernières années la situation s'est empirée. Avec des budgets de plus en plus restreints, la population carcérale a explosé. Peines planchers, quotas, course au chiffre. On a enfermé à tour de bras. La réponse aux alertes et aux condamnations de la France pour le traitement qu'elle inflige à ces détenus a été la construction de plus de places de prison.

Il existe aujourd'hui 57 170 places pour 67 000 personnes incarcérées.

Une loi votée en début d'année prévoit la création de 24 000 places d'ici à 2017. Cet investissement représente 3 milliards d'euros minimum à rapporter aux 7 milliards du budget annuel de la justice...

Comme en matière de croissance économique où l'on pousse un système jusqu'à sa destruction, la réponse a toujours été d'augmenter le nombre de places, plutôt que de réfléchir au nombre d'incarcérations.

Faut dire qu'en France, on enferme facilement et pour longtemps. En rétention c'est exactement la même chose. On dit toujours que la rétention administrative est un laboratoire pour l'administration, la police et l'institution judiciaire du grignotage des libertés individuelles. Ils testent des méthodes, instaurent des pratiques qu'ils s'empresseront d'appliquer au commun des justiciables quelques temps plus tard.

Ces atteintes se retrouvent à tous les niveaux, à tous les maillons de la chaîne. Les services de police ont banalisé la garde à vue jusqu'à ce que son nombre explose à tel point que la France a été contrainte par des organisations internationales de modifier la loi. Aujourd'hui, en théorie, on ne met plus un individu en détention et donc en garde à vue, pour le seul motif du séjour irrégulier. En théorie, donc, puisque ni les policiers ni les juges de libertés et de la détention n'appliquent cette règle.

L'administration, elle non plus n'a aucun scrupule à allonger la durée d'enfermement pour les étrangers en situation irrégulière. La durée moyenne d'une reconduite est d'environ 10 à 15 jours. Elle n'a pas bougé malgré les augmentations successives de la durée de la rétention. Cette dernière est passée de 7 jours en 1982 à 45 jours aujourd'hui. Théoriquement, le juge des libertés contrôle cette privation de libertés à deux reprises au bout de 5 jours et de 25 jours.

Mais quand le contrôle n'est pas effectif et que 99 % des prolongations de rétention sont validées, les Préfectures n'ont plus aucun scrupule à maintenir abusivement des personnes en rétention.

Jaime est vénézuélien. Il y a trois mois, il a fait 45 jours à Hendaye. Le consulat ne le reconnaît pas parce que le régime de Chavez comme celui de Castro à Cuba bannissent tous leurs ressortissants qui ont migré. En ce moment, il rempile à Toulouse pour 45 jours de plus. Il fatigue, il s'énerve, il n'en peut plus.

Mary. Elle est originaire du Sri Lanka. Au bout de 13 jours de rétention, le Consulat fait savoir qu'il ne la reconnaîtra pas. Elle ne pourra pas être reconduite, pourtant la Préfecture s'acharne. Elle demande la prolongation de la rétention et elle l'obtient sans problème. La Préfecture argue du fait qu'elle a demandé un laissez-passer à l'Inde, le pays voisin. Ils ne devaient pas avoir de très bonnes notes en géographie à la Préfecture.

Pendant tout ce temps, Mary est enfermée. C'est la joie de vivre incarnée. Elle se bat pour ne pas déprimer. Elle est toujours de bonne humeur. Malgré tout ça. Les portes fermées, les appels dans les hauts parleurs incessants, le bruit des avions incessant. L'ennui. 5 jours, 10 jours, 15 jours, 20 jours, 25 jours, sans rien à faire. Puis le juge une nouvelle fois, 30 jours, 35 jours, 40 jours,... Petit à petit, ça craque, elle essaie de maintenir le cap, malgré la peur permanente d'être renvoyée dans un pays où elle risque la mort à coup sûr, les autres retenues qui sont libérées, celles qui craquent, celle qui tente de se suicider par pendaison devant elle, dans la même chambre...

Finalement, elle retrouvera le sourire, après 45 jours. Pour rien.

Les juges enfin. Ils prononcent des peines de prison en cinq minutes en comparution immédiate comme des petits pains. Sans limite ni finalité. Juste parce qu'ils n'ont rien d'autre dans leur arsenal.

Ainsi, entre deux vols et un trafic de stup, chaque mois, ce sont des dizaines de personnes qui passent à la broyeuse de "la compa" et qui sont condamnées pour le seul fait de leur séjour irrégulier.

Mohamed est tunisien. Son pays ne le reconnaît pas. Après 45 jours de rétention, il est déféré pour n'avoir pas mis assez d'ardeur à aider la CAEL (cellule d'appui à l'éloignement) à obtenir un LPC. 2 mois fermes. A l'issue de sa peine, il est replacé en rétention pour 45 jours supplémentaires avant d'être finalement libéré. Il est bourré de médicaments, mauvaise habitude de la prison et il est au ralenti. Il a perdu 15 kilos, sa joie de vivre et bien plus encore. Sa situation administrative par contre n'a pas changé.

Samir a refusé d'embarquer parce qu'il n'avait pas été averti de son départ et qu'il avait engagé une procédure de reconnaissance de son fils de nationalité française. Comme il avait un casier, il a pris huit mois fermes.

Servan, père d'une petite fille française de 7 ans a refusé 6 fois d'embarquer pour ne pas abandonner sa famille et parce qu'il risque la prison en Turquie. Il a été attaché, bâillonné, contraint par la force à embarquer. Résultat 3 jours d'ITT et un an de prison ferme.

Sergei, pour échapper à un retour dans son pays où il est en danger, tente de mettre fin à ses jours la veille de son embarquement. C'est un acte de désespoir. Pour le Procureur, c'est une manœuvre faisant obstacle à son éloignement. Pour le juge c'est quatre mois fermes.

La liste est interminable. Tous ceux là vont s'entasser à la Maison d'arrêt de Seysses déjà surchargée de jeunes condamnés dans les mêmes conditions pour simple consommation de stupéfiants.

L'été sera chaud.

Le nouveau président Hollande a laissé entendre qu'il reviendrait sur le projet de construction de nouvelles prisons, en rappelant que les parlementaires de gauche s'y étaient opposés. «*La fuite en avant vers le tout-carcéral ne résout rien, écrit-il. Je veux faire qu'il y ait des peines alternatives à la prison.*»

Le Président a promis la suppression des peines planchers (qui risque d'être moins rapide que

prévu) : cela pourrait aussi, en diminuant la durée moyenne de détention, dégonfler la surpopulation. Ces sentences diminueraient le nombre de personnes incarcérées de 10 000, selon le Contrôleur des prisons, Jean-Marie Delarue. «*Entre juin et octobre 1981, Robert Badinter a bien réussi à baisser la population carcérale de 20%, rappelle Matthieu Bonduelle, du Syndicat de la magistrature. « Il faut entreprendre une désinflation carcérale.» (source Monde).*

Wait and see

PABLO

QUIZZ

Ci-dessous quelques proverbes du monde dont la concordance avec certains juges, services préfectoraux et le sort des migrants sont troublants. A vous de retrouver leur provenance.

1 Russie, 2 Turquie, 3 Afghanistan, 4 bantou, 5 arabe, 6 japonais, 7 Yiddish, 8 Chine, 9 Danemark, 10 Afrique.

- a) « Offre un cheval à celui qui dit la vérité, il en aura besoin pour s'enfuir" »
- b) « La pluie tombe toujours plus fort sur un toit percé. »
- c) « Qui veut moucher autrui doit avoir les doigts propres ! »
- D) « Ce n'est pas la loi qu'il faut craindre, mais le juge. »
- E) « Si ma chaussure est étroite, que m'importe que le monde soit vaste. »
- D) « Le borgne n'a qu'un oeil, mais il pleure quand même. »
- F) « Si tu veux que quelqu'un n'existe plus, cesse de le regarder. »
- G) « Le sucre ne sert à rien quand c'est le sel qui manque. »
- H) « La porte la mieux fermée est celle qu'on peut laisser ouverte. »
- I) « Si en te baignant tu as échappé au crocodile, prends garde au léopard sur la berge. »
- J) « Un grain de maïs a toujours tort devant une poule. »

Réponse :

A3 B6 C9 D1 E2 D4 F5 G7 H8 I10 J10